

## KHÖÖMII - CHANT DIPHONIQUE DE MONGOLIE

ENSEIGNANT : JOHANNI CURTET

### PRÉSENTATION DU CURSUS

« Khöömii » (litt. pharynx en langue mongole) désigne la technique vocale d'une personne superposant intentionnellement plusieurs sons simultanément avec sa voix, dont deux lignes distinctes : une mélodie d'harmoniques réalisée au-dessus d'un son fondamental appelé « bourdon », accompagnés de multiples résonances. Selon la modulation, la hauteur de bourdon et la pression exercée sur la gorge, on trouve de nombreuses techniques de *khöömii*, identifiables par leurs variations du timbre vocal. Elles se regroupent sous deux styles principaux : le *kharkhira khöömii* (*khöömii* profond) et l'*isgeree khöömii* (*khöömii* sifflé). S'ajoutent à cela des techniques pour enrichir le timbre de la voix et d'autres à caractère ornemental, qui peuvent d'ailleurs être combinées entre elles. Parmi les usages de la voix, son approche s'apparente plus à une perception d'instrumentiste.

Cette technique vocale peut être utilisée telle qu'elle a cappella, accompagnée par les instruments de musique traditionnelle mongole (vièle morin khuur, luth tovshuur ou dombra, guimbarde, flûtes, cithares, etc.) ou autres. Le *khöömii* est employé dans les créations contemporaines ou fusions issues de la World Music et d'autres courants au niveau international, et parfois dans des compositions de musique classique.

### DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Chant diphonique mongol, guimbarde en bambou khulsan khuur, guimbarde en métal tömör khuur, luth tovshuur, vièle ekel ou morin khuur.

### RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imitation des sons de la nature</li> <li>• Dörvön Uul (Les quatre montagnes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dörvön nastai khaliun (Le cheval isabelle âgé de quatre ans)</li> <li>• Buyant gol (La rivière bienfaitrice)</li> <li>• Jaran tsagaan aduu (Soixante chevaux blancs)</li> <li>• Imitation des sons de la nature</li> <li>• Mélodies du cycle 1 avec accompagnement instrumental</li> <li>• Autres mélodies traditionnelles, plus complexes : Govin öndör (Le grand du Gobi), Dörvön tsagiin tal (La steppe des quatre saisons)</li> <li>• Chants de louanges <i>magtaal</i></li> <li>• Toutes autres pièces selon l'instrument d'accompagnement choisit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imitation des sons de la nature</li> <li>• Mélodies de chants courts <i>bogino duu</i></li> <li>• Mélodies de chants longs <i>urtyn duu</i></li> <li>• Chants de louanges <i>magtaal</i></li> <li>• Légendes chantées <i>domog</i></li> </ul>

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
<b>Psychomoteur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La capacité de perception prend en compte le savoir-faire en matière d'analyse, les possibilités de mémorisation, le développement des réflexes liés à la capacité d'écoute de sa voix, la concentration, et des perceptions sensorielles et spatiales.</li><li>• Les capacités physiques concernent la position générale pour produire la technique vocale, la maîtrise individuelle du souffle, la gestion des muscles de la gorge (pressions exercées pour trouver le bon timbre vocal dans différentes esthétiques), le contrôle et la maîtrise des mouvements de la langue et des lèvres pour articuler/moduler/ajuster le son de la voix (bourdon, harmoniques, résonances), la détente du visage et du reste du corps.</li></ul>
<b>Cognitif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la technique vocale doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire et expliquer un maximum d'éléments entrant dans la réalisation du khöömii.</li><li>• La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation musicale dans laquelle il se trouve et à interpréter correctement des informations présentes dans sa mémoire ou en interactions avec les autres chanteurs/musiciens.</li><li>• Les capacités d'analyse permettant d'accéder aux éléments de connaissance et de savoir-faire déjà acquis au préalable, pouvant permettre un jeu conforme à ce qu'il devrait être pour une improvisation ou une œuvre donnée.</li></ul>
<b>Socio-affectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Concernent essentiellement le désir de jouer et le plaisir du jeu : largement développé dans le cadre d'un travail collectif, chaque élève devra tenir sa place en prenant les autres en considération</li></ul>
<b>Artistique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La capacité à improviser ou créer de la musique, en mobilisant l'acquis antérieur et en développant des éléments permettant une extension de possibilités</li><li>• La capacité à interpréter une musique, à structurer, à organiser puis à expliquer son interprétation</li><li>• La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer</li><li>• La capacité de production d'un projet personnel : organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des auditions</li></ul>

## ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

### COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

### COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

## COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

### DURÉE DES ÉTUDES

- > De 4 à 7 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

### VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne

### DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

### CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations de la 2<sup>e</sup> année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations de la 4<sup>e</sup> année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

### CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validation mention assez bien (12/20)**
  - => **Validation mention bien (14/20)**
  - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validation mention bien (14/20)**
  - => **Validation mention très bien (16/20)**

### ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : 14 à 15 ans
- > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
- > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
  - => un entretien préalable
  - => présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

### > CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

#### DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 1 À 2 ANS D'ÉTUDES

- Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

#### FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

##### LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1<sup>er</sup> niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2<sup>ème</sup> niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3<sup>ème</sup> niveau (avancé) // 1 an

##### LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevé mélodique et rythmique
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythme, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

\*\*\*\*\*

### > CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

#### DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 1 À 2 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
  - Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
  - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
  - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

## **FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES**

### **LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIV :**

- > Cycle 2, 1<sup>er</sup> niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2<sup>ème</sup> niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

### **LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :**

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

### **LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :**

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuves préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.

> Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

\*\*\*\*\*

## **> CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE**

### **DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.E.M. / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES**

- **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

> Le passage de niveaux et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 12/20, en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM ; et à 14/20 pour un D.E.M., en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

## **FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ**

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
- **Épreuves préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

## PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

### OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (1 à 2 ans d'études)
  - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II** / Maîtrise des acquis (1 à 2 ans d'études)
  - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 3 ans d'études)
  - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
  - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
  - => Acquérir l'autonomie professionnelle
  - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
  - => Acquérir l'autonomie musicale

### DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

<b>Durée du cursus : de 4 à 7 ans</b>	<b>Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux</b> (1 à 2 ans d'études) <ul style="list-style-type: none"><li>→ Culture musicale, analyse (théorie) &amp; linguistique</li><li>→ Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme &amp; danse)</li><li>→ Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments)</li></ul> ∨
	<b>Cycle 2 / Maîtrise des acquis</b> (1 à 2 ans d'études) <ul style="list-style-type: none"><li>→ Culture musicale &amp; analyse</li><li>→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)</li><li>→ Pratique collective / d'ensemble</li></ul> <b>VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M.</b> ∨
	<b>Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie</b> (2 à 3 ans d'études) <ul style="list-style-type: none"><li>→ Culture musicale &amp; analyse</li><li>→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)</li><li>→ Pratique collective</li><li>→ Improvisation</li><li>→ Atelier de direction</li></ul> <b>VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.</b>
<b>Âge minimum : 14-15 ans</b>	